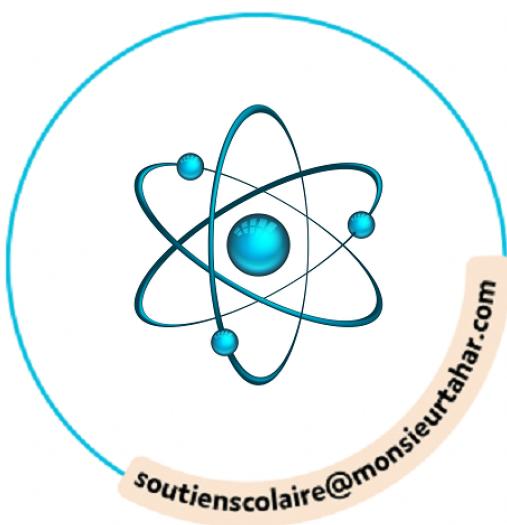


SES



CHAPITRE 11



L'évolution des inégalités économiques depuis le début du xx^e siècle

En bref

Depuis le début du xx^e siècle, on constate une tendance à la baisse des inégalités économiques (revenu, patrimoine) au niveau mondial entre les pays, alors que les inégalités au sein d'un grand nombre de pays (développés ou en développement) tendent à augmenter à nouveau.

I Les différentes inégalités économiques

1 Les inégalités de revenu

- Le **revenu** est un flux de ressources issues directement ou indirectement de l'activité économique. Il est le plus souvent une ressource monétaire mais il peut correspondre à une ressource réelle (logement de fonction par exemple).
- On distingue les **revenus primaires** des **revenus de transfert**. Les premiers rémunèrent les facteurs de production travail et capital (salaires, intérêts, dividendes, loyers, revenus mixtes des travailleurs indépendants). Les revenus de transfert correspondent à des droits sociaux (santé, chômage, retraite) et se versent principalement sous la forme de prestations sociales.
- Les inégalités de revenu apparaissent lors de la **distribution** des revenus primaires, mais également après la **redistribution** des revenus de transfert.



MOT CLÉ

La **redistribution** des revenus correspond aux prélèvements obligatoires (impôts, cotisations sociales) et au versement de prestations sociales.

2 Les inégalités de patrimoine

- Le **patrimoine** correspond à l'ensemble des avoirs, financiers ou non (une action ou un logement par exemple), et des dettes d'un agent économique.
- Les **inégalités de patrimoine** dépendent principalement de la concentration de la propriété. Cependant, elles ont des effets sur les inégalités de revenu car la propriété du patrimoine donne lieu au versement de revenus : intérêts, dividendes ou loyers par exemple.

II L'évolution des inégalités économiques

1 L'évolution des inégalités de revenu en France

- Au xx^e siècle, l'étude de l'évolution des inégalités de revenu permet de distinguer **deux périodes**. La première correspond à la période du début du siècle jusqu'au milieu des années 1970, au cours de laquelle les inégalités de revenu baissent. La part des revenus captée par les 10 % les plus riches passe de 50 % à 30 % du total.
- Depuis la fin des années 1970, les inégalités de revenu sont reparties légèrement à la **hausse**.

2 L'évolution des inégalités de patrimoine en France

- Au cours du XX^e siècle, les inégalités de patrimoine ont tendance à baisser, essentiellement après la Première Guerre mondiale. Une **classe moyenne** se constitue qui détient une part grandissante du patrimoine.
- Depuis le milieu des années 1980, les **inégalités de patrimoine** augmentent. Cette tendance est modérée, mais continue.

MOT CLÉ

La **classe moyenne** correspond aux personnes dont le patrimoine se situe « au milieu », entre les 10 % les plus riches et les 50 % les plus pauvres.

3 L'évolution des inégalités dans le monde

- Après deux siècles de hausse continue des inégalités entre les citoyens du monde, suite à la révolution industrielle, ce processus s'est ralenti, puis renversé depuis une vingtaine d'années : on observe un **recul des inégalités** entre pays du monde lié à la croissance des pays émergents et des pays en développement.
- Parallèlement on assiste à la hausse des **inégalités internes** aux pays. Au niveau mondial, les 1 % les plus riches ont profité deux fois plus de la croissance des revenus que les 50 % les plus pauvres.

zoOm

Les inégalités de revenu



- Selon l'Insee, en 2016, en moyenne, les **10 % des Français les plus aisés** touchent 6,7 fois plus que les 10 % des plus pauvres après impôts et prestations sociales.
- La France est, après la Suisse, le pays d'Europe où les riches sont les plus riches : le **1 % des Français les plus aisés** touchent au moins 7 000 euros par mois contre 5 800 euros au Royaume-Uni par exemple (Eurostat, moyenne 2013-2016).

En bref

Les inégalités présentent plusieurs dimensions car elles peuvent être économiques mais également sociales. Ces différentes dimensions ont un caractère cumulatif, une inégalité pouvant en engendrer une ou plusieurs autres.



I Les différentes dimensions des inégalités

1 Les inégalités économiques

- Les **inégalités de revenu et de patrimoine** sont les principales formes d'inégalités économiques. Cependant, d'autres inégalités économiques sont constatées : l'accès à un emploi stable ou précaire, le chômage, la consommation, l'épargne.
- Les inégalités économiques englobent le phénomène de **pauvreté monétaire**. Est considérée comme pauvre en France toute personne ayant un revenu inférieur à 60 % du **revenu médian**. Ce seuil de pauvreté mesure une pauvreté relative dans le sens où elle évolue en fonction du revenu médian.
- La **pauvreté absolue** touche les personnes qui ne disposent pas des ressources qui leur permettent de satisfaire leurs besoins essentiels : se nourrir, se vêtir, se chauffer, se loger. Cette pauvreté peut être mesurée par un minimum vital.

MOT CLÉ

Le **revenu médian** est le revenu qui divise la population en deux parties égales : 50 % de la population a un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur.

2 Les inégalités sociales

- Les inégalités sociales sont des différences entre individus ou groupes sociaux portant sur des avantages ou des désavantages dans l'accès à des **ressources socialement valorisées** (la santé, l'obtention d'un diplôme qui favorise l'entrée dans une profession, l'accès à des fonctions politiques).
- Autant d'accès qui peuvent être **différenciés** entre hommes et femmes et selon les milieux sociaux.

INFO + La pauvreté en France (2019)

- Le seuil de pauvreté est de **1 020 €** par mois.
- 8,8 millions** de personnes sont considérées comme pauvres.
- Le revenu de solidarité active (RSA) est de **559,74 €**.



II Le caractère cumulatif des inégalités sociales

- Les inégalités économiques se cumulent. Les **inégalités de revenu** entraînent des comportements de consommation et d'**épargne** différents. Les détenteurs des revenus les plus élevés épargnent plus que ceux qui ont des revenus faibles. Cette épargne permet d'acquérir un patrimoine expliquant ainsi les **inégalités de patrimoine**. Le patrimoine génère des revenus qui se cumulent aux revenus de l'activité économique : ces revenus tendent à accroître les inégalités économiques.
- Les inégalités économiques entraînent des inégalités sociales. Les inégalités économiques ont des effets sur la **réussite scolaire**, celle-ci dépendant en grande partie des conditions matérielles d'existence des élèves → **FICHE 30**. Des revenus importants donnent aussi un meilleur **accès aux soins** expliquant ainsi les différences d'espérance de vie entre les catégories socioprofessionnelles : un cadre a une espérance de vie plus élevée qu'un ouvrier.
- Les inégalités sociales engendrent des inégalités économiques. Les **inégalités scolaires** ont des conséquences sur le niveau de revenu. La réussite scolaire conditionne l'accès aux diplômes, et donc au type d'emploi occupé, engendrant ainsi des inégalités de revenu, de logement...
- Ce **caractère cumulatif** des inégalités, qui touche les catégories défavorisées dans tous les domaines, se constate pour une même génération et se poursuit également d'une génération à l'autre avec une reproduction des inégalités.

zoOm

Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes



- L'étude de l'Insee des inégalités dans le travail entre les hommes et les femmes permet d'expliquer les **inégalités de salaire** : les femmes sont moins présentes sur le marché du travail, elles occupent des emplois moins qualifiés dans des secteurs moins rémunérateurs, et le plus souvent des emplois à temps partiel.
- Les femmes sont également victimes de **discrimination**. Leur salaire est souvent inférieur à celui des hommes à un poste équivalent, dans un même secteur et avec une qualification identique.



MOT CLÉ

L'épargne est la partie du revenu non dépensée dans la consommation.



44

Les principaux outils de mesure des inégalités

En bref

L'étude des inégalités nécessite des outils pour les mesurer. On distingue les outils statiques des outils dynamiques, ces derniers permettant de savoir si les inégalités sont héréditaires.

I La mesure statique des inégalités

1 Les rapports inter-quantiles

- Pour mesurer les inégalités de revenu, on classe la population en **tranches**, les quantiles, en fonction de leur revenu. Chaque tranche correspond au revenu maximum de la population de cette tranche. On mesure les inégalités de revenu en fonction du rapport de revenu entre ces tranches.
- Le rapport inter-quantile le plus utilisé est le **rapport inter-décile**. Le premier **décile** est le niveau de salaire qui sépare les 10 % des salariés les moins bien payés des 90 % les mieux rémunérés. Le décile D5 correspond au revenu partageant la population en deux (la médiane). Le rapport du dernier décile D9 et du premier décile D1 (donc D9 / D1) évalue l'inégalité des revenus.
- On peut mesurer d'autres rapports inter-quantiles. Si on divise la population en groupes de 25 % en fonction des revenus, on obtient le **rapport inter-quartile**. Le **rapport inter-centile** mesure les écarts de revenu entre les 1 % les plus riches et les 1 % les plus pauvres.



MOT CLÉ

La population est divisée en tranches de 10 % selon le revenu ou le patrimoine, le **décile** est ainsi la valeur qui sépare chaque tranche, de 10 % en 10 %.

2 La courbe de Lorenz et le coefficient de Gini

- La **courbe de Lorenz** est une représentation graphique permettant de visualiser la distribution d'une variable (patrimoine, revenu) au sein d'une population. Le plus souvent, pour construire la courbe, la population est divisée en déciles.
- Le **coefficient de Gini** est un indicateur synthétique d'inégalités de revenu. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 s'il y a égalité parfaite dans la distribution des revenus (tous les revenus sont égaux). Il est égal à 1 si un seul agent économique concentre l'ensemble des revenus. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que le coefficient de Gini est élevé.

3 Le top 1 %

Le top 1 % ou centile supérieur rassemble le 1 % de la population la plus riche. Cette population regroupe 500 000 personnes environ en France. La part du revenu (ou du patrimoine) détenue par le top 1 % est un instrument pour mesurer la **concentration de richesses** et les **inégalités**.

II La mesure dynamique des inégalités

1 Les limites de la mesure statique des inégalités

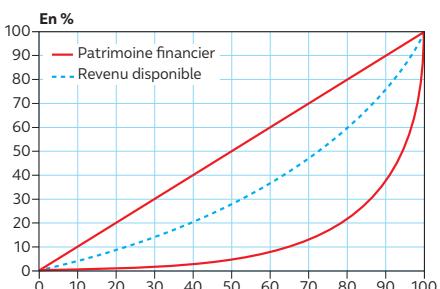
- Rapports inter-quantiles, courbe de Lorenz ou coefficient de Gini sont des outils qui mesurent les inégalités à un moment donné. Ils offrent un **instantané** des inégalités en rassemblant les revenus de populations dont le niveau de revenu est transitoire.
- Le niveau des inégalités peut être lié à des **facteurs transitoires** comme la composition de la population. Si celle-ci comporte de nombreux étudiants, le revenu de ces derniers a une grande probabilité d'augmenter dans les années qui suivent, réduisant ainsi les inégalités de revenu.

2 La corrélation des revenus parents-enfants

- Une mesure dynamique des inégalités consiste à comparer les revenus des parents et des enfants. L'économiste Alan Krueger a construit une courbe, dite **courbe de Gatsby**, qui met en relation sur l'axe horizontal l'inégalité des revenus sur une génération et sur l'axe vertical la différence de revenu entre générations différentes.
- La courbe de Gatsby montre que les pays ayant les plus grandes inégalités de revenu sont ceux où les enfants ont des revenus comparables à ceux de leurs parents, les inégalités devenant ainsi **héritaires**.

zoOm

Courbe de Lorenz du patrimoine et du revenu disponible



Source : Alexandre Baclet et Émilie Raynaud, « La prise en compte des revenus du patrimoine dans la mesure des inégalités », *Économie et statistique*, 2008.

- Sur l'axe horizontal, figure le pourcentage cumulé de la population divisée en déciles et sur l'axe vertical, le pourcentage cumulé des revenus ou du patrimoine. La **droite rouge** représente une répartition égalitaire des revenus et du patrimoine : 50 % des ménages perçoivent 50 % des revenus.
- La **courbe en pointillés bleus** mesure les inégalités de revenu. La **courbe rouge** indique que les 20 % des ménages les plus pauvres détiennent une part infime du patrimoine financier total, les 50 % les plus pauvres seulement 5 %.



En bref

Égalité et justice sociale sont des principes fondamentaux des sociétés démocratiques. Cependant, on distingue différentes formes d'égalité conduisant à définir plusieurs conceptions de la justice sociale.

I Les différentes formes d'égalité

1 Égalité des droits

- L'**égalité des droits** signifie que tous les membres de la société ont les mêmes droits (égalité devant la loi). Cette forme d'égalité apparaît en France avec la Révolution française et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- L'égalité des droits implique qu'il est interdit de se fonder sur les caractéristiques personnelles des personnes pour les exclure ou les traiter différemment sous peine de **discrimination**.



MOT CLÉ

On parle de **discrimination** lorsqu'un individu ou un groupe d'individus est traité différemment en raison de caractéristiques personnelles : sexe, origine ethnique, handicap...

2 Égalité des chances

- L'**égalité des chances** signifie que tous les membres d'une société disposent des mêmes opportunités pour accéder aux positions sociales les plus élevées dans la hiérarchie sociale. Dès lors, la position sociale dépend des mérites des personnes et non de leur origine.
- Le **système scolaire** est l'un des principaux domaines où doit s'exercer l'égalité des chances → **CHAPITRE 7**. Les résultats scolaires dépendent en principe des mérites des élèves et non de leur milieu social.

3 Égalité des situations

- Si chacun est traité de façon identique par la loi (**égalité formelle**), tous les individus ne bénéficient pas des mêmes conditions matérielles d'existence (**égalité réelle**).
- L'**égalité des situations** correspond à une égalité réelle entre les membres d'une société qui disposent des mêmes ressources économiques et sociales (revenus, patrimoine, prestige, etc.).

II Les conceptions de la justice sociale

1 La conception « égalitariste »

- La conception « égalitariste » de la **justice sociale** prône une égalité politique, économique, sociale complète entre les membres de la société.



MOT CLÉ

La **justice sociale** est l'ensemble des principes et des valeurs permettant la répartition des ressources (économiques, sociales) essentielles d'une société et l'orientation des actions correctrices à mener.



- Pour les **marxistes**, la justice sociale implique aussi bien l'égalité des droits que l'égalité des chances et surtout l'égalité des situations. Cette égalité « absolue » est la condition de la liberté. Celle-ci est incompatible avec l'inégalité car elle revient à la liberté d'une minorité d'exploiter et de dominer la majorité.

2 | La conception « libérale »

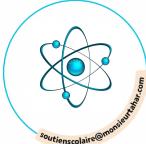
- La conception libérale de la justice sociale privilégie le **principe de liberté** au principe d'égalité. Les libéraux justifient ainsi l'existence d'inégalités. Les libéraux « utilitaristes » considèrent que la justice sociale consiste à maximiser le bien-être de la population grâce à la « main invisible » du marché qui permet d'obtenir un optimum social.
- Les **ultralibéraux** ou « libertariens » estiment que la liberté est la valeur ultime qui doit être défendue dans toute société démocratique et que seule l'égalité des droits doit être respectée.
- Le philosophe américain John Rawls (1921-2002) défend une **conception « libérale égalitaire »** de la justice sociale : le principe d'équité. Il combine le principe de liberté pour chaque individu si elle est compatible avec la liberté pour tous et le principe de différence : on peut justifier les inégalités si elles profitent aux plus défavorisés.

zoom

La journée mondiale de la justice sociale



- Si les États membres de l'ONU (Organisation des Nations unies) ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 à Paris, les Nations unies ont également mis en place récemment une **journée mondiale de la justice sociale**, observée le 20 février.
- Le thème de cette journée en 2020, « Réduire les inégalités pour atteindre la justice sociale », privilégie **l'égalité des droits** et la **lutte contre la pauvreté**.



En bref

Dans les sociétés démocratiques, la lutte contre les inégalités est l'un des objectifs traditionnels de l'action des pouvoirs publics. Cependant, cette action connaît des limites entraînant des débats sur sa pertinence.

1

L'action des pouvoirs publics pour la justice sociale

1] Réduire les inégalités par la protection sociale

- Le système de **protection sociale** mis en place en France après la Seconde Guerre mondiale protège les individus contre les risques sociaux : maladie, vieillesse, chômage. Il est financé par les cotisations sociales et verse des prestations sociales suivant une logique horizontale : des bien portants vers les malades, des actifs occupés vers les chômeurs...
- À l'origine, la protection sociale en France répondait à une logique d'**assurance** : ceux qui avaient cotisé (principalement les salariés) pouvaient en bénéficier. Mais l'évolution de la protection sociale répond de plus en plus à une logique d'**assistance** : même ceux qui n'ont pas cotisé (les plus démunis) perçoivent des prestations sociales.



MOT CLÉ

La **protection sociale** est le système de solidarité permettant aux individus de faire face aux risques sociaux (maladie, charges de famille, vieillesse, perte d'emploi...).

2] Réduire les inégalités par la fiscalité et les services collectifs

- L'**impôt sur le revenu** est le prélèvement obligatoire qui corrige le mieux les inégalités économiques car c'est un impôt progressif : le taux d'imposition augmente lorsque le revenu augmente.
- Les **services collectifs** comme la Santé ou l'Éducation sont des productions non marchandes financées par les prélèvements obligatoires. En les fournissant à titre quasi gratuit, les pouvoirs publics favorisent l'égalité des chances et réduisent les inégalités face à la santé.

3] Réduire les inégalités par la lutte contre les discriminations

- Les pouvoirs publics adoptent des **lois** condamnant les discriminations, permettant ainsi l'égalité des droits.
- Ils agissent aussi par l'octroi de **dotation** accrue de moyens matériels pour compenser une inégalité initiale (Éducation prioritaire par exemple).
- Ils peuvent également avantager des populations considérées comme discriminées en menant une **politique de discrimination positive** corrigéant les mécanismes de marché (recrutements préférentiels avec des quotas pour des catégories comme les personnes handicapées).

II L'action des pouvoirs publics en débat

1 Les contraintes pesant sur l'action des pouvoirs publics

- L'action des pouvoirs publics pour lutter contre les inégalités est soumise à des **contraintes de financement**. La conjoncture économique (ralentissement de la croissance, chômage élevé) freine la progression des ressources publiques.
- Cette action est également soumise aux **contraintes européennes** qui imposent une limitation du déficit budgétaire afin de réduire l'endettement public. De plus, le cadre européen limite l'action des services publics soumis à la concurrence.

2 Les débats sur l'efficacité et la légitimité des pouvoirs publics

- La capacité des pouvoirs publics est remise en cause. En effet, ils peinent à limiter la **dégradation** du marché du travail (chômage, précarité) qui engendre une nouvelle pauvreté s'accroissant en période de crise.
- Pour réduire les inégalités, les pouvoirs publics doivent disposer de ressources importantes notamment grâce à l'**impôt**. Or, on assiste à une dégradation du « consentement à l'impôt ». Le « citoyen-contribuable » est devenu un « usager-client » des services publics, perdant de vue la fonction sociale de l'impôt.
- Selon une logique libérale , l'action des pouvoirs publics a des **effets pervers**. Le versement d'indemnités de chômage ou de minima sociaux peut encourager les chômeurs à ne pas occuper des emplois à bas salaire (« trappe à chômage »)

zoom

La création de la Sécurité sociale

- La Sécurité sociale est créée par l'ordonnance du **4 octobre 1945**, promulguée par le gouvernement provisoire dirigé par le général de Gaulle.
- L'esprit du projet résidait dans la « garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa **subsistance** et celle de sa famille dans des conditions décentes ».
- La Sécurité sociale a pour mission de protéger les Français contre les **risques sociaux** (maladie, accidents du travail...) occasionnant une perte de revenu ou une augmentation de dépenses.

